

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice:

11

Présents :

10

Procuration:

00

Votants:

10



L'an Deux Mil Vingt-deux, le sept avril.

Le Conseil Municipal de la Commune de Calés

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, Sous la Présidence de Monsieur Christophe CATHUS, Maire.

PRESENTS – Mrs Christophe CATHUS, Christophe CHAILLOU, Jean-Michel BZDZINCK, Martial CHANUT, Mathieu LEVIGNAT, M. Nicolas ROUSSEL, Mmes Brigitte FAURE, Roseline GRAZZI, Brigitte ROUSSEAU, Elodie QUEVAL.

ABSENT EXCUSE: M. Christophe MAZEAU

SECRETAIRE: Mme QUEVAL Elodie

Date de convocation: 04/04/2022

FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2022 (05/2022)

Le Conseil Municipal après avoir délibéré du taux d'imposition applicable en 2022 à chacune des taxes directes locales :

Décide de fixer les taux de l'état N°1259 d'imposition ci-dessous pour l'année 2022.

DESIGNATION DES TAUX	TAUX DEFINITIVEMENT FIXES	BASE D'IMPOSITION	PRODUIT CORRESPONDANT
FONCIER BATI	44.76	540 400	241 883
FONCIER NON BATI	63.34	22 400	14 188
TOTAL PRODUIT FISCAL ATTENDU	/	/	<u>256 071</u>

Certifié exécutoire

Publié le 10 4 1000

Le Maire,

Ch. Cathus

Fait et délibéré les jours mois et an que ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire, Christophe CATHUS

=24150 Calès - Tél. 05 53 22 50 04 - Fax 05 53 27 22 67 - mairie@mairie-cales.com